



En juillet 2020, la Ville de Terrasson-Lavilledieu a décidé de lancer une procédure de reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon au cimetière de Lavilledieu. Une recherche des concessionnaires et ayants-droits a débuté. Un affichage a été mis en place à chaque entrée des cimetières de la ville pour informer très largement la population.

Pour rappel, une concession est réputée abandonnée lorsqu'elle a plus de trente ans d'existence, si la dernière inhumation a été effectuée il y a plus de 10 ans, et lorsque l'état d'abandon est constaté par des monuments fracturés, plaques cassées, ronces et mauvaises herbes envahissant la tombe... 25 sépultures ont ainsi été recensées sur lesquelles a été implanté un panneau informant de la démarche.

Compte tenu de la période de confinement qui a débuté fin octobre, la procédure n'a pas pu suivre son cours. Elle reprend à partir du 15 décembre. La commune invite les ayants droits ou ceux qui entretiendraient ces tombes, à se manifester pour un premier constat, en se rendant au cimetière de Lavilledieu, le 19 janvier de 14h00 à 16h00. La personne doit prouver un lien avec le concessionnaire et s'engager à entretenir la tombe.

La procédure de reprises des concessions funéraires perpétuelles abandonnées se déroule sur trois ans. A l'issue de ce délai légal, si personne ne s'est manifesté, la commune reprendra la concession. Cette mesure fera l'objet d'une délibération en conseil municipal. Pour plus d'informations, contacter le service de l'administration générale / Cimetière au numéro suivant : 05.53.51.47.00 ou vous déplacer en mairie afin d'identifier les tombes concernées par la reprise.

**Communiqué de la mairie de Terrasson en date du 17/12/ 2020**